

OVIN QUÉBEC

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

VOLUME 3, NUMÉRO 2 — JUILLET 2003

AGENCE DE VENTE ET NÉGOCIATIONS

La Fédération demande la médiation

PAGE 2 et 5

3 Agroenvironnement
Où en
sommes-nous ?

6 Les pages
du CEPOQ

17 La chronique
de la SEMRPQ

19 Résultats de
classification 2002

23 Assurance stabilisation
Report partiel
de la cotisation



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC



Les producteurs ont droit à leur place au soleil

Il y a bientôt dix mois vous nous avez donné le mandat de mettre en place l'agence de vente destinée aux agneaux lourds. Cette commande nécessitait deux actions distinctes mais toutes deux nécessaires, soit : l'adoption des règlements visant les producteurs ainsi que la signature de la convention avec les acheteurs d'agneaux lourds.

Lors du dernier conseil d'administration tenu à Longueuil, les présidents des régions et membres du conseil d'administration de votre fédération ont unanimement adopté le règlement sur la vente en commun des agneaux lourds. Au cours de la discussion précédant ce vote historique certains ajustements ont été demandés ce qui a été fait depuis. Il ne reste plus qu'à la Régie des marchés agricoles (RMAAQ) à tenir des audiences cet été pour que la partie de l'Agence de vente relative aux producteurs soit terminée.

Quant à la négociation avec les acheteurs, nous avons tenu six séances de négociation pour en venir à l'évidence : un fossé nous sépare sur les éléments touchant au portefeuille. Certes, un travail important a été réalisé. Nous avons réussi à nous entendre sur plus de la moitié des articles de la convention, le contrat qui liera les producteurs aux acheteurs, mais il en va tout autrement lorsque nous venons à parler d'argent. C'est pourquoi le comité de négociation de la Fédération a demandé la nomination d'un médiateur afin de tenter d'en venir à une entente négociée où tous seraient gagnants.

Aux yeux de certains le comité de négociation de la Fédération est responsable de l'impasse actuelle car il ne veut pas faire les concessions demandées par les acheteurs. À ceux-ci je réponds que le mandat que j'ai reçu est de m'assurer que les producteurs puissent développer et vivre de leur production. Ce que je constate c'est que plusieurs vendent leur troupeau ou leur ferme faute de ne pouvoir générer les revenus suffisants par la vente de leurs agneaux. En tant que président, je ne peux accepter l'offre monétaire suivante :

Carcasses de 18 kg à 26 kg	
1 ^{er} décembre au 31 mai	6,25 \$/kg
1 ^{er} juin au 30 novembre	5,75 \$/kg

Carcasses de 16,4 kg à 17,9 kg	
1 ^{er} décembre au 31 mai	5,85 \$/kg
1 ^{er} juin au 30 novembre	5,35 \$/kg

BASE : indice 100, ligne médiane tondu
et livré à l'abattoir.

Cette offre est totalement inacceptable puisqu'elle est bien inférieure au prix payé actuellement à bon nombre de producteurs. Il faut également se rendre à l'évidence, une telle offre n'enrichit qu'un seul groupe de personnes : les intermédiaires situés entre le producteur et le consommateur. Parmi ces gens certains sont encore en production et je m'explique mal comment ils peuvent offrir si peu pour le produit de leurs collègues. D'autres ont cependant quitté la production pour se convertir en vendeur de carcasses d'agneaux lourds. À ceux-ci je rappelle que c'est le commerçant d'agneau qui a besoin du producteur car sans ce dernier il n'aurait rien à commercer.

C'est le travail acharné des producteurs et productrices dans leur bergerie qui a donné à notre agneau sa réputation. Des campagnes publicitaires bien orchestrées ont poussé la demande à la hausse, mais sans le souci de qualité et de régularité des éleveurs ovins québécois, rien de tout cela

n'aurait pu être fait. Dans un marché de détail où le prix de l'agneau pour le consommateur reste le même toute l'année, il n'y a aucune raison pour diminuer les prix en période estivale. Je l'ai dit et je le répète la qualité de nos agneaux a un prix : ce n'est pas celui qui nous est payé actuellement et encore moins celui qui nous est offert.

J'ose espérer que le processus de médiation permettra aux acheteurs de comprendre que leur santé financière passe par des producteurs confiants en l'avenir. Sans cette confiance peu d'investissement sera fait et bon nombre d'éleveurs resteront méfiants à l'idée de garder des agneaux jusqu'à un poids vif de 100 lb ou 110lb. Cette méfiance est d'autant plus justifiée quand on pense au nombre de faillites d'acheteurs que les producteurs ont eu à surmonter ou encore aux délais de paiement frisant les quatre semaines qu'ils ont à financer. Pour accroître rapidement le volume d'agneaux lourds disponibles il faut un contrat clair qui dégage une marge intéressante pour les producteurs.

Les consommateurs réclament ces agneaux, les détaillants en alimentation sont prêts à payer le prix pour satisfaire leurs clients, il ne reste plus aux intermédiaires qu'à retourner une partie de ses profits aux producteurs. Si collectivement nous voulons notre place au soleil mais qu'en échange nous nous engageons à produire plus d'agneaux, les revenus supplémentaires permettront à tous les membres de la filière de sortir gagnants ... et de profiter du soleil où bon leur semble !

*... le comité de
négociation de la
Fédération a
demandé la
nomination d'un
médiateur afin de
tenter d'en venir à
une entente négociée
où tous seraient
gagnants.*



Où en sommes-nous ?



NDEYE MARIE DIALLO
agronome, M. Sc.

Un an après l'entrée en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), les producteurs ont eu beaucoup de pain sur la planche et il en reste encore. Avec les analyses de sol et de fumier à effectuer, les registres d'épandage à remplir et le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) à produire sans oublier le bilan phosphore, la tâche est ardue et loin d'être terminée.

Le 15 juin 2003 qui semblait si loin est déjà arrivé. Avez-vous envoyé votre PAEF et votre bilan phosphore? N'oubliez pas que même si la date d'échéance pour produire votre PAEF n'est pas arrivée, vous aviez l'obligation de produire votre bilan phosphore pour le 15 juin 2003. Le fait de produire un bilan phosphore aura pour effet de mettre en place une approche ferme par ferme pour l'ensemble des entreprises agricoles et permettra aux producteurs qui ne sont pas en surplus de fumier de développer leur production sans être pénalisés par des entreprises en surplus dans leur municipalité.

Lorsque l'on regarde le plan d'action agroenvironnemental et les priorités que nous nous étions fixées en mars 2001, on s'aperçoit que bien des revendications ont été satisfaites. Les différentes priorités étaient reliées à la gestion des fumiers et des cours d'exercice ainsi qu'à la formation et vulgarisation.

Gestion des fumiers

En ce qui a trait aux structures d'entreposage, il n'y a plus de limites de durée d'entreposage fixées par les différents ministères, pourvu que la structure ne déborde pas. Cela permet à votre agronome de décider de la capacité d'entreposage dont vous aurez besoin en se basant sur la période durant laquelle vous ne pouvez épandre. De plus, les entreprises sur litière qui ont démarré en production avant le 15 juin 2002 et qui produisent plus de 1600 kg

phosphore par an, ont maintenant accès au programme de financement Prime-vert afin de devenir conformes suite à l'entrée en vigueur du REA. Il existe aussi un nouveau volet dans le programme Prime-vert qui subventionne la transformation des épandeurs à fumier solide, afin de faciliter l'épandage du fumier frais et ce entre les différentes coupes de foin. D'autre part, la Fédération, en association avec le Centre d'expertise en production ovine (CEPOQ), a mené une étude sur la valeur fertilisante des fumiers ovins, ce qui a contribué à l'ajustement de la valeur référence pour la production annuelle de phosphore pour une brebis et sa suite. Cette valeur qui est passée de 12,09 kg de phosphore à 6,22 kg de phosphore, tout en étant beaucoup plus réaliste, vient confirmer ce que bien des producteurs nous disaient. Par ailleurs, jusqu'en 2010, pour les entreprises existantes au 15 juin 2002, et jusqu'en 2005 pour les nouvelles entreprises, les producteurs qui utilisent des cours d'exercice peuvent continuer à le faire sous certaines conditions et ce en attendant la rédaction d'un guide de bonnes pratiques.



Le guide de bonnes pratiques

Dans le REA, il est souvent fait mention de l'utilisation de méthodes alternatives lorsqu'il s'agit de l'entreposage des fumiers et des cours d'exercice. Le MENV entend par méthodes alternatives, un aménagement ayant le même effet que la structure étanche, c'est-à-dire une façon de faire qui préviendra la contamination des eaux de surface et souterraines. De ce fait, nous devons mettre en place un guide de bonnes pratiques qui

déterminera les balises et l'étendue de ces bonnes pratiques en production ovine. Actuellement, la Fédération a mis en place un *comité du guide de bonnes pratiques* qui se penchera sur sa rédaction en proposant des solutions adaptées à la production ovine. Le comité est composé de deux élus de la Fédération soit messieurs Michel Thibodeau et Jacques Madison Hekimian, deux intervenants du MAPAQ, messieurs André Charest et Martial Tremblay, madame Marie Vachon du CEPOQ ainsi que moi-même.

Formation et vulgarisation

Afin d'informer les producteurs des changements qui sont entrés en vigueur avec le REA, nous avons fait un dépliant sur la question ainsi que des présentations dans plusieurs régions du Québec, notamment dans les régions de Québec, Côte-du-Sud, Centre-du-Québec, Bas-Saint-Laurent, Saint-Hyacinthe, Estrie et les clubs d'encadrement technique des régions Outaouais-Lanaudière-Laurentides-Montérégie et des régions de Québec-Centre-du-Québec. Par ailleurs, un dossier environnement a été publié dans le

Ovin Québec de juillet 2002, et d'autres articles ont suivi dans le Ovin Québec de novembre 2002 et février 2003. Sachez aussi, qu'il vous est toujours possible de consulter la section environnement du site Internet de la Fédération qui est tenu à jour afin de vous renseigner sur toutes les nouveautés environnementales vous concernant.

Adresse du site :

www.agneauduquebec.com

Le point sur les négociations avec les acheteurs



JEAN-FRANÇOIS SAMRAY
directeur général

Préparée dès le mois de janvier par une rencontre d'information, la négociation avec les acheteurs d'agneaux lourds s'est amorcée officiellement le vendredi 28 mars 2003 et près de 130 entreprises y ont été conviées. Seul une vingtaine d'intervenants représentant les abattoirs, distributeurs, transformateurs, regroupements de producteurs et transporteurs furent au rendez-vous. Une présentation des points à discuter de même qu'une présentation des positions des acteurs furent alors effectuées.

Le temps c'est de l'argent

Une fois la liste des éléments à négocier arrêtée, vint le temps de fixer à quelle fréquence se tiendraient les rencontres. Pour les représentants de la FPAMQ, la négociation doit s'effectuer rapidement et un calendrier de rencontres aux deux semaines est

proposé. Les réponses à cette proposition sont multiples allant d'une fois à toutes les trois semaines à une fois tous les trois mois. Force est de constater que le statu quo plaît à plusieurs acheteurs : il ne leur presse donc pas d'aller plus vite car la négociation est un forum peu dispendieux (qu'on peut ralentir facilement). Après discussions, un intervalle de trois semaines est finalement arrêté.

La négociation ne se fait pas en auditorium

Une fois le calendrier des rencontres fixé, M. Jacques Forget (abattoir Forget) propose la nomination d'un comité restreint du côté des acheteurs afin de faciliter le dialogue avec la Fédération et d'accélérer le processus. Vos représentants partagent cet avis et le comité de négociation de la FPAMQ se retire afin de laisser aux acheteurs le soin de se nommer un groupe restreint. Le groupe d'acheteurs, majoritairement composé de producteurs impliqués en commercialisation, ne peut en venir à un consensus et tous veulent assister à la prochaine rencontre.

Formation d'un comité restreint

Le comité de négociation de la Fédération décide de scinder en deux le groupe d'acheteurs afin de respecter ceux qui veulent aller rapidement et de prendre le temps avec ceux qui ne sont pas pressés. Une seconde rencontre est convoquée le 22 avril et les représentants des entreprises et organismes liés aux producteurs de même que les abattoirs à forfait y sont convoqués. Un certain

mécontentement y est exprimé quant à la séparation des négociations en deux groupes distincts. Une entente survient alors entre la FPAMQ et les acheteurs présents et un comité de négociation restreint pour les acheteurs est constitué. Des négociations sérieuses peuvent alors prendre place entre ces deux groupes restreints de négociateurs

ACHETEURS

Mme Linda Belliveau, Agneau Bas-St-Laurent-Gaspésie (ORMM non regroupé))

Mme Marielle Bernier, Ferme Béarac (grossiste/distributeur)

M. Carol Bernier, abattoir Luceville (abattoirs à forfait)

M. Antonin Castonguay, Nobl'Est (ORMM non regroupé) siège partagé avec Mme Béliveau

M. Jacques Forget, abattoir Forget (abattoirs vendeurs)

M. Michel Viens, Coopérative de service des producteurs d'agneaux

FPAMQ

M. Langis Croft, président

M. André Trépanier, 1^{er} v-président

M. Michel Thibodeau, 2^e v- président

Mme Colette St-Pierre, mb de l'exécutif

M. Sylvain Arbour, mb de l'exécutif

M. Jean-François Samray, directeur général

Trois séances de travail et une impasse

Les négociations deviennent alors plus efficaces et trois séances se tiennent, soit respectivement le 25 avril, 30 mai et 13 juin. Au cours de ces rencontres, 42 articles sont acceptés par les deux partis. Il s'agit principalement des articles fixant les obligations des acheteurs, les engagements de la Fédération relativement à la confidentialité des données recueillies dans les abattoirs, certaines conditions de vente (délais entre la livraison et l'abattage) de même que les normes d'abattage. Quant aux autres éléments de la convention, ceux ayant un impact majeur sur le revenu du producteur, un fossé sépare les deux partis. C'est pourquoi, vos représentants ont



demandé la nomination d'un médiateur, tel que le prévoit la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. Voici les principaux éléments de divergence :

Le nom du producteur

Dans le projet d'agence de vente adopté en assemblée spéciale par les producteurs, il a été décidé que le nom du producteur n'apparaîtrait pas sur les lots mis en vente. Comme les agneaux sont individuellement annoncés, classés puis facturés à l'acheteur, seul le rendement de la carcasse importe (celui-ci doit correspondre à l'annonce faite par le producteur). Cette façon de faire évite la discrimination entre les producteurs. Cependant nous constatons que la majorité des acheteurs demande à obtenir le nom du producteur.

La pesée des carcasses

Tous les abattoirs ont des systèmes de réfrigération différents. Ce qui implique que dans certaines chambres froides les carcasses perdront rapidement du poids (évaporation de l'eau contenue dans les tissus). Il faut donc alors s'assurer que toutes les carcasses sont pesées dans les mêmes conditions dans tous les abattoirs de la province. Pour se faire elles doivent être pesées à chaud à la sortie du plancher d'abattage. Cet élément revêt une importance financière importante car pour un même prix au kilo le revenu du producteur diffère grandement. À titre d'exemple : pour un prix de 6,60 \$/kg, une carcasse de 20 kg pesée à chaud et payée poids chaud génèrera un revenu brut de 132\$. Cette même carcasse payée poids froid obtiendrait 126,72 \$ dans le cas où sa perte de refroidissement est de 800 grammes (20 kg - 0,8 kg = 19,2 kg). Les représentants de la Fédération tiennent au poids chaud mais certains acheteurs ne veulent pas changer

leur façon de faire. Pour obtenir un prix équivalent, soit 132.\$ le prix au kilogramme froid devrait être de 6.86\$.

La possibilité de racheter ses agneaux

Une des raisons de la forte adhésion au projet d'agence de vente est la possibilité pour les producteurs de racheter leurs agneaux à l'Agence sans avoir à les racheter sur l'enchère électronique. Cette caractéristique déplaît grandement aux acheteurs. Ils demandent à ce que les producteurs rachètent leurs agneaux sur l'encan au même titre que les autres acheteurs et ce afin d'assurer une « saine concurrence ».

Le prix

Comme vous avez pu le lire dans le mot du président, le prix offert pour les contrats à l'année (un même volume pendant 52 semaines) est dérisoire. Une telle offre ne favorise en rien la production d'agneaux lourds alors que le marché recherche désespérément notre produit. N'ayant pu nous entendre sur le prix nous n'avons pu aborder en profondeur les articles portant sur les trois modes d'achats pour les acheteurs.

Une ou douze agences

À la toute fin de la séance de négociation, certains acheteurs (représentant des organismes de producteurs) ont ramené sur la table l'idée que la fédération devrait agir comme coordonnatrice et confier à forfait aux ORMM actuellement en place le soin de faire le travail de réception des offres et d'attribution des volumes. Cet élément a été perçu par le comité de négociation comme un net recul par rapport aux propos tenus depuis le début des négociations, voire même une volonté de conserver le statu quo malgré le vote clair de 75% des délégués en assemblée générale spéciale.

Les prochaines étapes

Nous attendons la nomination d'un médiateur par la Régie des marchés agricoles (RMAAQ) dans les jours à venir. Une fois la personne désignée les travaux reprendront rapidement afin de ne pas stopper l'avancement des travaux menant à la mise en place de l'agence. Nous sommes convaincus que la volonté de développer le marché triomphera et que nous en arriverons à des compromis acceptables compte tenu du mandat que vous avez donné en assemblée annuelle. Dans le cas contraire ou advenant un refus d'aller de l'avant rondement le comité de négociation devra demander l'arbitrage. Bien que non souhaitée, cette alternative de dernier recours ne serait pas une première québécoise. Malheureusement, lors de la première négociation de leur convention, bon nombre des agences de vente ont dû se présenter devant la Régie afin de finaliser cette dernière dans le meilleur intérêt des producteurs.

Dans l'attente de vous annoncer la signature de la première convention, je peux vous assurer que nous avons redoublé d'ardeur pour maintenir la demande d'agneau en période estivale et du même coup, le prix qui vous est payé. Suite à l'annonce de l'embargo américain sur les ruminants nous avons posé des actions extraordinaires de publicité et promotion afin de nous assurer que notre produit serait demandé par les acheteurs malgré une éventuelle baisse de prix pouvant être occasionnée par une arrivée massive d'agneaux de l'Ouest canadien. Dans cette période d'incertitude, nous continuerons en ce sens pour que tous les agneaux lourds mis en marché rapportent le meilleur prix au producteur.

**Bonne Saint-Jean-Baptiste
et bonne première coupe !**



Arcott Rideau

Sujet pure sang
Hybrides Dorset/Rideau

Ferme Amki Enr.

17 265, boul. Valcartier
Québec G2B 3W4
Tél. : (418) 842-2637
Télé. : (418) 842-0423
fermeamki@sympatico.ca

Exempt Maedi-Visna
Genovis
Reproducteurs disponibles
en tout temps



Troupeau fermé - Genovis
Testé Maedi-Visna
F1 Dorset / Romanov
Chien "Montagne des Pyrénées"

Bergerie de l'Estrie
Romanov
Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

Andrée Houle & François Roux
559, rue Des Muguets
Coaticook, Qc J1A 3A9
Tél.: (819) 849-3221
Fax: (819) 849-0475
roux@iglobetrotter.net

LES PAGES DU CEPOQ



CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC (CEPOQ)

117, route Ste-Anne, La Pocatière (Québec)

Tél. : (418) 856-1200 ou (418) 651-7749 • Télécopieur : (418) 651-7734 • infocepoq@cepoq.com • www.cepoq.com

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note de ce changement de coordonnées pour le Centre d'expertise en production ovine du Québec. **À partir du 1^{er} septembre 2003, le bureau de Québec sera fermé.**

Nouvelle Adresse postale: 1642 rue de la Ferme, La Pocatière, Qc G0R 1Z0

Nouvelles coordonnées téléphoniques: Tél.: (418) 856-1200 • Téléc.: (418) 856-6247

Au plaisir de vous conseiller !!!

Une équipe dynamique vouée au développement de la production ovine

Vous avez des questions ? Nous pouvons vous aider !

Le CEPOQ offre une multitude de services et met son expertise à votre disposition

- Amélioration génétique des troupeaux
- Santé animale
- Alimentation
- Régie
- Recherche et développement
- Vulgarisation
- Et bien plus...

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter !

Téléphone : (418) **651-7749** ou (418) **856-1200** Télécopieur : (418) 651-7734

Le CEPOQ tient à remercier particulièrement tous ses partenaires pour leur soutien :

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

La Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ)

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ)

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et tout autre partenaire impliqué de près ou de loin.

Élaboration et validation des calculs des valeurs ajustées pour l'épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal

Devant son mandat d'accroître l'efficacité et la rentabilité des entreprises ovines québécoises, le Centre d'expertise en production ovine du Québec a déposé pour obtention de financement un important projet de recherche sur l'élaboration et validation des calculs des valeurs ajustées pour l'épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal. Ce projet a pour objectif premier le développement d'outils de sélection génétique



axés sur la qualité des carcasses de façon à répondre aux exigences des consommateurs. Il permettra, entre autre, de faire avancer considérablement le volet œil de longe et gras dorsal du programme d'évaluation génétique GenOvis.

L'élaboration de ce projet a été possible par la mise en commun de différentes expertises dont des experts en génétique actifs dans d'autres espèces.

Étude sur la résistance génétique à la tremblante des ovins québécois



Conduit par le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), le projet intitulé «Évaluation de la fréquence des allèles du gène PrP (tremblante) chez les principales races de mouton au Québec» vient de débiter. Cette étude vise à caractériser le cheptel ovin québécois quant à la résistance génétique à la tremblante. Plus précisément, on entend établir le portrait de la fréquence des allèles et des génotypes au niveau des 3 codons d'intérêt chez les principales races de moutons du Québec par le génotypage des béliers. Une éventuelle association de ces génotypes avec les performances zootechniques des brebis sera aussi évaluée à l'intérieur du troupeau de recherche du CEPOQ. Enfin, à la lumière des résultats, l'établissement des bases d'un schéma de sélection en fonction du génotype pour la tremblante sera envisagé.

La phase terrain du projet débutera à la fin de l'été. Des échantillons sanguins seront prélevés sur plusieurs centaines de reproducteurs ovins de race pure pour en déterminer le génotype pour la tremblante. Les épreuves de génotypage seront réalisées au laboratoire de TransBIOTech, à Lévis, partenaire du projet.

Ce projet bénéficie du soutien financier du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) et de l'appui scientifique de Yvan L'Homme, chercheur à TransBIOTech, et de François Castonguay, chercheur à Agriculture Canada.

Anne Leboeuf, m.v.,
Marie Vachon, agr.,
Johanne Cameron, agr.
et Germain Blouin, agr.



Journées de recherche en production ovine 2003

Les 16 et 17 avril derniers, plusieurs de vos conseillers ont participé à la deuxième édition des *Journées de recherche en production ovine* qui se sont tenues à La Pocatière. Ces journées avaient pour but premier de présenter les résultats des projets de recherche récemment terminés et l'état d'avancement de ceux qui sont en cours de réalisation.

Les organisateurs de ces journées, François Castonguay, chercheur pour Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Mireille Thériault, professionnelle de recherche pour AAC, et Marie Vachon, responsable en recherche au CEPOQ, souhaitent que les avancées de la recherche soient transmises et vulgarisées le plus rapidement possible aux producteurs. Pour ce faire, il est important de bien informer

les intervenants présents sur le terrain, qui, eux, sont en contact étroit avec les éleveurs.

Ces journées ont permis des échanges extrêmement intéressants entre la cinquantaine d'intervenants des secteurs public et privé qui étaient présents. Les organisateurs tiennent à remercier toutes les personnes qui ont assisté à cette rencontre. Le grand intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard des *Journées de recherche en production ovine 2003* témoigne bien de leur passion pour la production ovine... passion qu'ils partagent avec leurs producteurs. Des remerciements particuliers vont également à tous les conférenciers soient, Janice Bailey, professeure-chercheuse au Département des sciences animales (SAN) de l'Université

Laval, Julie Arsenault, vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire, Ndeye Marie Diallo, chargée de projet en agroenvironnement à la FPAMQ, Francis Goulet, directeur au CEPOQ, Sylvain Blanchette, gérant de ferme au CEPOQ, ainsi que Mireille Thériault, Hélène Méthot, Johanne Cameron, Julie Mercier, Donald Boucher et Liviu Dragomir, tous étudiants à la maîtrise au Département de SAN de l'Université Laval.

François Castonguay, PhD, chercheur, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lennoxville

Marie Vachon, agr.
Responsable en recherche, CEPOQ
La Pocatière

Le testage en station, un plus pour l'industrie

GERMAIN BLOUIN
AGRONOME

Suite au travail de réorganisation effectué par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) respectant la volonté des représentants de l'industrie ovine, la gestion de la station d'évaluation des béliers de race pure et de la station d'évaluation des agneaux commerciaux a été transférée au Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ). Lors des deux prochaines années, ces deux types d'évaluation seront effectuées en alternance à l'intérieur d'une seule et même station, la station d'évaluation des ovins du Québec.

Changements aux activités de testage

Certaines modifications ont été apportées aux modalités de testage des béliers de race pure et des agneaux commerciaux. Ces modifications ont pour principal but de mettre en valeur la contribution du testage en station à l'amélioration génétique de vos troupeaux.

Modifications... béliers de race pure :

- Présélection des béliers à tester en fonction de leur potentiel génétique évalué par le programme GenOvis ;
- Arrêt de l'abattage des béliers avec des indices globaux inférieurs à 90 ;
- Entrées moins fréquentes mais faites avec des béliers présélectionnés.

Modifications... agneaux commerciaux :

- Exécution de tests ponctuels qui permettent de répondre à des questions d'intérêt précis ;



- Réalisation de projets de recherche et de démonstration appuyant le développement des outils d'évaluation génétique ;
- Le protocole expérimental pour chaque test est établi avant les accouplements donnant naissance aux agneaux utilisés dans chaque entrée.

Test en cours et à venir

Les activités de la nouvelle station sont déjà en cours. Depuis le 22 avril 2003, 132 agneaux sont évalués sous la supervision du Dr François Castonguay d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et son équipe dans le cadre du projet « Détermination des courbes de croissance pour différents génotypes d'agneaux lourds » financé par le CORPAQ.

D'ici à ce que le service de mesures à la ferme de l'épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal soit disponible, le testage des jeunes béliers de race pure sera effectué à la station de La Pocatière. La prochaine entrée de béliers de race pure est prévue le 2 décembre 2003 avec de jeunes béliers issus de pères ayant des indices de sélection GenOvis positifs (croissance ou maternel selon la race).

Complément
préagnelage

TRANS
OV



Pour des agneaux
vigoureux et un taux de
mortalité plus bas



Consultez votre coopérative

 **Atlantic Sheep** 
Sale

Saturday - August 30, 2003

Provincial Exhibition Grounds, Truro, NS
Sale Starts — 11:00 a.m.
Animals on view 7:00 pm Friday, Aug. 29

Purebred Rams & Ewes
Grade & Crossbred Ewes

Sponsored by:
Purebred Sheep Breeders' Association of NS

For further information contact:

Rosemary Wort, Sale Secretary
Phone: (902) 671-2410 or Fax: (902) 671-2619
E mail: herngatefarm@ns.sympatico.ca
www.sheepnovascotia.ns.ca

*Investissez dans votre entreprise
adopter la race Arcott Rideau*

<i>Bergerie Lavallée enr.</i>	<i>(418) 277-2175</i>	<i>Ferme RJDO senc.</i>	<i>(418) 856-5140</i>
<i>Les Bergeries d'Amérique</i>	<i>(418) 889-9189</i>	<i>Windy Hill Farm</i>	<i>(819) 838-5538</i>
<i>Bergerie Bedon de Laine</i>	<i>(819) 227-2999</i>	<i>Ferme Amki enr.</i>	<i>(418) 842-2637</i>
<i>Ferme DIOPAQ</i>	<i>(418) 498-3881</i>	<i>Groupe Agrovin</i>	<i>(450) 922-1878</i>
<i>Bergerie Bedon d'Laine senc.</i>	<i>(418) 936-3842</i>		

Béliers disponibles :

Identification	Éleveur	Né le	Naissance	pds ajs		GMQ	EPD 50j mat	ISM	Test génotypage actuellement disponible
				50j	100j				
RIDO 55N	F. RIDO	31évo2	double	29.7	51.5	0.44	0.16	1.73	.
LAVR 052M	Lavallée	8févo2	double	31.2	53.9	0.45	0.10	2.60	oui
JN 616M	B. Amérique	10mars02	triple	28.2	50.3	0.44	0.21	1.03	oui



Courrier du vet : parasites internes et agriculture biologique

**DRE ANNE
LEBOEUF**
MÉDECIN
VÉTÉRINAIRE



*Je suis une produc-
trice ovine
biologique. Pour
respecter le cahier*

*des charges de mon organisme de certifica-
tion, mes animaux ont un accès important
au pâturage comme source d'aliments.
J'aimerais avoir des conseils sur les straté-
gies qui sont à ma disposition pour
composer avec la problématique du
parasitisme interne.*

*Ostertagia Steiner,
éleveure à St-Haemonchus*

En agriculture biologique, les éleveurs ovins doivent composer avec la problématique du parasitisme interne puisque les exigences de l'agriculture biologique impliquent une présence importante au pâturage. Quelles stratégies sont à leur disposition? Et ces approches peuvent-elles intéresser les élevages conventionnels?

L'agriculture biologique implique bien sûr des règles précises mais, surtout, une approche globale qui doit teinter chaque action, chaque choix. En santé, l'aspect préventif et le respect du bien-être animal sont privilégiés. Le fondement est qu'un animal en santé est un animal en harmonie avec son environnement interne et externe. Lorsque requis, certains traitements sont autorisés mais dans le contexte très restrictif du cahier des charges.

La **figure 1** présente les parasites internes des ovins en fonction des organes-cibles de chacun. La **figure 2** (page 10) illustre le cycle vital des principaux parasites. Les œufs

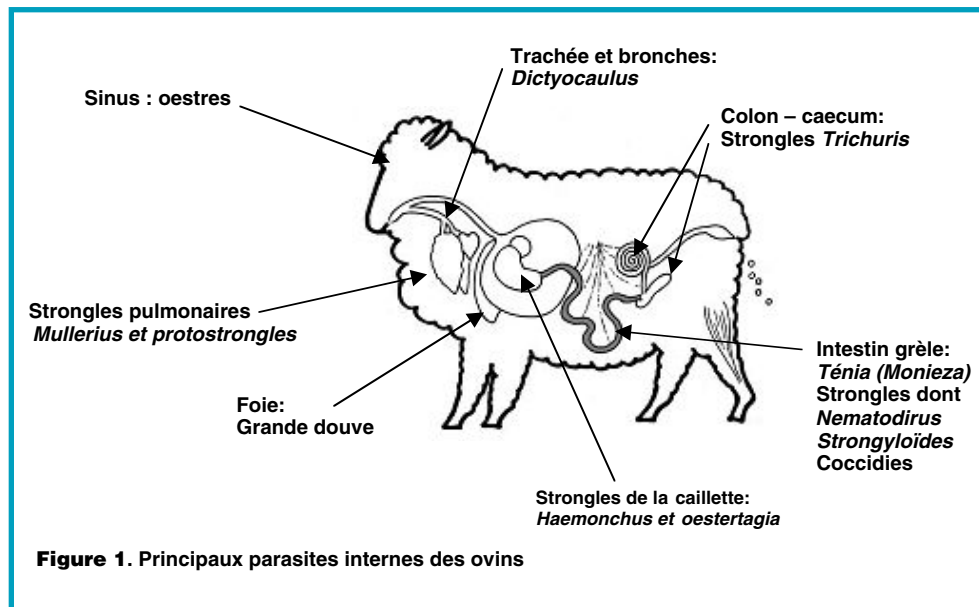


Figure 1. Principaux parasites internes des ovins

pondus par les vers adultes sont déposés au pâturage dans le fumier. Là, profitant des conditions d'humidité et de température nécessaires, les œufs peuvent éclore et se transformer en larves infectieuses (L₃) en quelques jours. Les ovins s'infestent en ingérant ces larves qui iront se loger dans l'organe-cible spécifique.

Techniques de dépistage

Le dépistage est une étape-clé dans l'établissement d'une stratégie de contrôle des parasites internes. Même dans les élevages conventionnels où l'utilisation de produits anti-parasitaires de synthèse est autorisée, il est de plus en plus recommandé de mieux cibler les traitements par un dépistage régulier des infestations. Cette approche plus raisonnée est rendue nécessaire par l'accroissement de la résistance aux vermifuges à travers le monde.

La technique classique de compte d'œufs dans les fèces (coprologie) reste encore la méthode la plus largement utilisée. Très simple, elle présente toutefois certains inconvénients associés au fait que l'excrétion d'œufs n'est pas constante pour un même animal et pour une même charge parasitaire. D'où l'importance de travailler avec des groupes d'animaux pour caractériser un troupeau. En outre, elle ne permet de détecter une infestation qu'à partir du moment où les

adultes ont commencé à pondre, soit quelques semaines après la contamination.

De nouvelles approches qui permettraient de détecter la présence des parasites dans le système digestif et non celle des œufs dans les fèces ont été explorées (détection d'antigènes par la technique ELISA sur les fèces ou la mise en évidence de la présence des parasites par des techniques de biologie moléculaire (PCR) sur les fèces). Ces techniques seraient très sensibles et spécifiques tout en permettant un dépistage beaucoup plus précoce. Bien que prometteuses, elles ne sont pas encore accessibles.

Prévention et contrôle

Les programmes de contrôle du parasitisme visent à maintenir une productivité optimale des animaux tout en respectant les principes de base de l'agriculture biologique. Plus spécifiquement, on cherche à limiter la contamination des pâturages et à stimuler la résistance naturelle des ovins. Différentes approches ont été explorées en ce sens pour minimiser les problèmes de parasitisme interne sans recourir à des produits antiparasitaires de synthèse. On peut classer ces approches en différentes catégories : la gestion de l'herbe, l'utilisation d'animaux résistants et l'utilisation de substances pour réduire la charge parasitaire (intrans).



La gestion de l'herbe

La connaissance des cycles de vie des principaux parasites et des patrons d'infestation permet d'identifier des pratiques d'utilisation des pâturages qui aident à contrôler le parasitisme. D'abord, on sait que les œufs et les larves, qui préfèrent un environnement frais et humide, peuvent survivre plusieurs mois dans l'environnement. Ils peuvent résister à l'hiver en étant protégés par le manteau neigeux mais craignent plus la grosse chaleur et la sécheresse.

En fonction de la survie des principaux parasites en conditions extérieures, un **pâturage sera considéré comme sain s'il n'a pas été pâturé par des ovins (ou n'a pas reçu de fumier ovin non composté) depuis au moins un an complet**. Le labour fait un bon ménage. Si aucune stratégie de gestion de l'herbe n'est mise en place, on constate généralement que la contamination des pâturages augmente à mesure que la saison avance pour atteindre un **pic vers la fin de l'été**. Au fil des mois et de la cohabitation avec les parasites, une immunité va s'installer. Les catégories d'animaux **les plus à risque sont donc les jeunes à leur première saison de pâturage**, soit les agneaux, les agnelles, et, dans une moindre mesure, les antenaises.

Points essentiels à se rappeler

- ✓ le parasitisme est une question de TROUPEAU et non d'individus ;
- ✓ la transmission et la multiplication implique le passage au PÂTURAGE ;
- ✓ les animaux les plus sensibles sont les plus jeunes ;
- ✓ les adultes peuvent développer une certaine immunité ;
- ✓ cette immunité ne se transmet pas aux agneaux
- ✓ les impacts sont souvent sous-cliniques (pertes de poids, croissances insuffisantes).

La technique du pâturage tournant ou en bande permet de limiter l'impact des parasites en modifiant la courbe d'infestation des pacages. Le principe est d'offrir un pâturage sain à des moutons sains (non ou peu infestés). Les recommandations actuelles de rotation des parcelles sont toutefois liées à l'utilisation de traitements antiparasitaires classiques. Des recherches sont actuellement en cours en Europe (<http://www.wormcops.dk>) pour évaluer les conditions optimum de rotation sans recours aux vermifuges.

Comme il faut environ 3-4 semaines (moyenne pour les principales espèces) pour que les larves ingérées deviennent des adultes et commencent à pondre des œufs qui deviendront des larves infectantes en 7 jours environ, on peut d'ores et déjà insister sur l'importance de déplacer régulièrement les animaux sur des parcelles saines pour éviter que la charge parasitaire atteigne un niveau nuisible pour la santé. Si le système démarre avec des animaux déjà parasités, donc porteurs de parasites déjà prêts à pondre, le délai de grâce se raccourcit à une semaine...

Conseils de base

- Déplacer les brebis à toutes les 3-4 semaines vers des pâturages non utilisés plus tôt dans l'année (parce que fauchés, espèces fourragères ou exposition plus tardives, ou pâturage après la moisson d'une culture de céréales grainées).

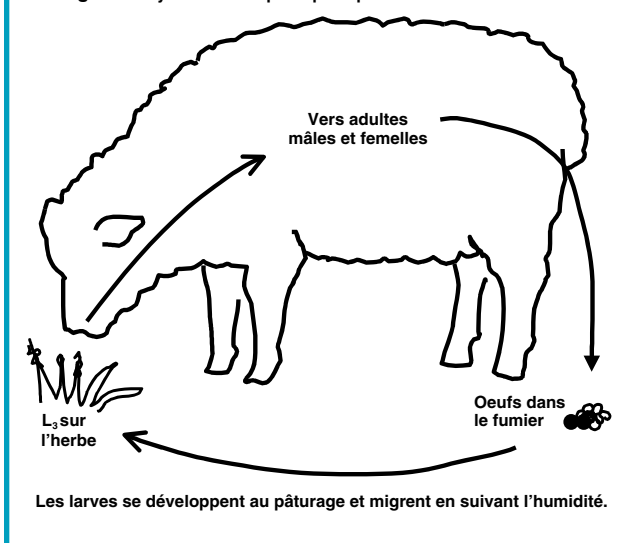
- Récolter en foin ou en ensilage l'herbe qui repousse sur les surfaces pâturées au printemps.
- Porter une attention toute particulière à la première saison de pâturage (animaux à risque : agneaux et agnelles).
- Utiliser les parcelles moins saines pour les animaux moins à risque.
- Limiter le chargement animal instantané (nombre d'animaux par hectare de pacage en un moment donné).
- Proscrire le pâturage trop ras puisque la très grande majorité des larves infestantes se trouvent sous 5 cm.
- Complémenter lorsque l'herbe est insuffisante.
- Limiter l'accès aux sections trop humides.
- Éviter que les animaux à risque pâturent quand les conditions sont optimales pour les parasites (rosée abondante, pluie, temps frais, aube et crépuscule).
- Le fumier épandu doit être bien composté.
- L'immunité naturelle des animaux adultes peut être insuffisante en cas de malnutrition ou d'une autre maladie.

Lorsque que des bovins cohabitent avec des ovins sur une même exploitation, une stratégie peut s'ajouter soit d'alterner la présence des deux espèces sur une base annuelle. La surface réservée aux ovins la première année sera pâturée par des bovins l'année suivante.

Au cours des dernières années, parallèlement à la croissance du secteur de l'agriculture biologique et, surtout, à la problématique grandissante de résistance aux anthelminthiques en élevage conventionnel, certaines hypothèses reliées à l'utilisation des fourrages ont été étudiées.

L'utilisation de fourrages à haute teneur en tannins semble prometteuse pour réduire les comptes d'œufs fécaux. Parmi les plantes ayant démontré de tels effets, on trouve le « sulla » (*Hedysarum coronarium*, légumineuse utilisée en Nouvelle-Zélande), le lotier (*Lotus corniculatus* et *Lotus pedunculatus*), et la chicorée (*Chicorium intybus*). D'autres plantes fourragères ont été associées avec une moins bonne efficacité des œufs à se

Figure 2. Cycle vital des principaux parasites internes des ovins





développer en larves infectantes et à migrer. Les données sont cependant encore très expérimentales et on est encore loin de pouvoir recommander des espèces à privilégier et dans quelles proportions les utiliser. Toutes les évaluations nutritionnelles, zootechniques et phytotechniques restent à faire.

Enfin, bien que le développement du parasitisme soit intimement associé au pâturage, la composition en protéines de la diète semble influencer l'établissement et la longévité des parasites gastro-intestinaux. Des rations enrichies en protéines en fin de gestation ont notamment permis de réduire l'amplitude de la hausse habituelle de ponte associée à l'agnelage. L'emploi de protéines protégées (non-dégradables dans le rumen) serait particulièrement intéressant. Là encore, beaucoup de recherches restent à faire avant de pouvoir formuler des recommandations précises.

L'utilisation d'animaux résistants

On trouve dans tous les troupeaux certains animaux naturellement plus résistants au parasitisme que les autres. La composante génétique de cette résistance est estimée à 20-30%. En Australie et en Nouvelle-Zélande, où les troupeaux sont très largement dépendants du pâturage et où le phénomène de résistance aux vermifuges est très problématique, la sélection pour des animaux résistants est la voie d'avenir. On estime qu'en 15-20 ans, une sélection basée sur les comptes d'œufs fécaux devrait permettre de réduire fortement la dépendance envers les vermifuges. Cette démarche de sélection est très structurée. Comme elle cadre tout à fait avec la philosophie de l'agriculture biologique, la sélection pour des animaux plus résistants peut déjà être utilisée par les éleveurs ovins biologiques. Cela implique de faire des prélèvements réguliers de fèces pour identifier les animaux les moins excréteurs.

Outre la part génétique, l'immunité acquise peut jouer un rôle important dans la capacité à résister aux infestations parasitaires. Beaucoup des recommandations de régie visent à stimuler l'immunité naturelle et à composer avec son développement progressif. En principe, la vaccination pourrait aider à optimiser cette immunité. Plusieurs groupes de recherche travaillent d'ailleurs à la mise au

point de vaccins pour immuniser les ovins face aux parasites. Cependant, aucun vaccin n'est encore disponible. La tâche de ces chercheurs est rendue difficile par le grand nombre d'espèces différentes de parasites et le type d'immunité naturelle développée face aux parasites (immunité impliquant peu la fabrication d'anticorps neutralisants).

L'utilisation de substances pour réduire la charge parasitaire

La vermifugation des animaux avec des produits comme les végétaux, le charbon ou l'argile est permise par les cahiers de charge des organismes de certification. Un essai réalisé en 1998 en Colombie-Britannique a comparé l'utilisation de certaines de ces substances sur de très petits groupes d'animaux (n=3). L'ail, la terre diatomée, le pyréthre, et un vermifuge biologique commercial à base de plantes n'ont pas été associés avec une baisse des comptes d'œufs fécaux ou avec une amélioration de la croissance. Il faut néanmoins noter que le protocole était plutôt exploratoire et que les résultats ne sont pas statistiquement significatifs.

Plusieurs plantes ont aussi été proposées pour leurs vertus médicinales. L'*Azadirachta indica* (neem), le *Chenopodium ambrosioides* (la fausse ambroisie), *Eucalyptus grandis* et de multiples autres ont fait l'objet d'études pour leur propriétés antiparasitaires. Certains résultats sont intéressants mais des études de toxicité et d'évaluation de dose active sont nécessaires pour statuer sur la pertinence d'utiliser de telles options.

Une stratégie très différente a été explorée au cours des dernières années. Elle implique l'utilisation de champignons nématophages (*Duddingtonia flagrans*) qui peuvent réduire significativement la charge parasitaire au pâturage. Ces champignons microscopiques sont administrés oralement à des ovins sous forme de spores séchées. Ils se multiplient lorsque les fèces sont rejetées au champ où ils piègent et détruisent les larves en développement. Les résultats sont très prometteurs mais rien n'est encore disponible pour les éleveurs.

Si l'utilisation régulière d'homéopathie, de phytothérapie, de charbon, de terre diatomée ou d'argile est autorisée, il en va autrement des produits de synthèse. Le recours aux

vermifuges conventionnels est en fait limité aux cas cliniques extrêmes afin d'éviter toute souffrance aux animaux. Cette utilisation doit rester exceptionnelle et les animaux ainsi traités et, s'il y a lieu, leurs petits à l'allaitement, ne peuvent être vendus sous la mention «certifié biologique» pour une période prescrite. Ailleurs dans le monde, plusieurs pays à forte tradition pastorale ont assoupli ces normes et permettent un usage restreint mais préventif des vermifuges conventionnels en élevage ovin biologique.

Il eût été facilitant d'arriver au terme de cette revue de la littérature et d'avoir un ou deux produits biologiques miracles à proposer qui auraient tout réglé. Comme on a pu le constater, la maîtrise du parasitisme interne implique plutôt une approche intégrée dans laquelle chaque facteur a son importance : gestion de l'herbe, régie du troupeau, sélection, alimentation et santé des animaux. Il faudra certainement rester à l'affût des conclusions des multiples études en cours qui devraient apporter des outils concrètement utilisables par les éleveurs.

Parmi plusieurs autres, voici quelques références d'intérêt:

Kahn LP, Watson DL. Sustainable control of internal parasites of sheep (SCIPS). A summary of recent and current research on control of internal parasites of sheep. University of Sydney, Faculty of Veterinary Science, 2003. <http://www.sheepwormcontrol.com/index.html>

Ketzis JK. New parasite control methods – how will they affect livestock nutrition and diets? Proceedings of the Second Int. Conference on Novel Approaches to the Control of Helminth Parasites of Livestock. Baton-Rouge, LA, 1998. <http://www.ansci.cornell.edu/tmpjobs/baaZYonMb.pdf>

Polis, P. Problématique du parasitisme en agriculture biologique: essai de clarification. Alter-Agri, #49, sept.-oct. 2001. 20-23. http://www.itab.asso.fr/fichiers_pdf/49eleveage.pdf

Thamsborg SM. Wormcops, a power-point presentation. Danish Centre for Experimental Parasitology, Copenhagen. <http://europa.eu.int/comm/research/agriculture/pdf/wormcops.pdf>

Cette revue de littérature a été produite dans le cadre d'un projet financé par le Programme de soutien à l'agriculture biologique du MAPAQ. Ce projet a pour but de chercher des alternatives à l'utilisation des vermifuges d'origine chimiques. En plus du CEPOQ, la faculté de médecine vétérinaire, des conseillers du MAPAQ et des entreprises ovines certifiées biologiques participent à ce projet.



Pour ne pas alimenter
votre élevage au hasard,
choisissez SHUR-GAIN!

- **A**nalyse en laboratoire de vos fourrages,
- **P**roduits personnalisés en fonction des besoins de votre élevage,
- **Q**ualité garantie, analyse préventive pour le cuivre de tous les produits.

Pour plus de renseignements, contactez
votre Centre de Service Shur-Gain

ALLIANCE
AGRO·TECH

Mont-Joli, Qc
(418) 775-7713

Meunerie
BERNARD
LANDRY Ltée

St-Noël, Qc
(418) 776-2929

Meunerie
Deschênes &
Landry Inc.

St-André Station, Qc
(418) 493-2600

meunerie
ACOUNA INC.

Cacouna, Qc
(418) 862-3801

Insultimber

«Je m'appelle Daniel Wägler et j'exploite à Wellesley une ferme familiale de moutons, bœufs et chèvres qui nous tient très occupés. J'étais sceptique face au système de clôture Insultimber. J'avais peur qu'une clôture Insultimber ne puisse pas garder mes animaux à l'intérieur du périmètre.

Mais je l'ai essayé et c'est très efficace!

Son installation a été facile et rapide et sa réparation fut un jeu d'enfant lorsqu'un arbre est tombé dessus.

J'ai d'autres clôtures à installer l'été prochain et j'ai décidé que ce seraient toutes des clôtures Insultimber.»

Appelez chez Gallagher Canada au (800) 661-2013 pour obtenir votre brochure gratuite ainsi que de l'information sur le système de clôture que Daniel considère comme «le choix intelligent en matière de clôtures».



Daniel Wägler,
Wellesley



Red Star

FERME FEBER

Francis Beaulieu et Édith Lavoie

174, route 291 Sud
Saint-Hubert de RDL Qc G0L 3L0

ÉLEVEUR DORSET PUR-SANG

Statut OR

Évalué et supervisé.

Troupeau naturellement désaisonné.

264 jours d'intervalle entre les agnelages.

Moyenne des poids des agneaux 50-100 jours.

Supérieure à la moyenne Québec-Ontario.

Béliers de tous âges et femelles disponibles.

Réservez tôt!

418.497.2146



Objectif production à l'année !!!

Une nouvelle façon d'utiliser la photopériode...

JOHANNE CAMERON
AGRONOME

étudiante à la maîtrise au Département des sciences animales de l'Université Laval

Le défi de l'industrie ovine est de fournir aux consommateurs un produit de qualité, en quantité suffisante et de façon régulière. Cependant, la reproduction saisonnière des brebis oblige les éleveurs à opter pour différentes techniques de désaisonnement. Parmi les techniques disponibles au Québec, on retrouve les traitements hormonaux, tels les éponges vaginales et le MGA. Cependant, le coût élevé des éponges vaginales (8.80\$/brebis) et les résultats souvent décevants avec le MGA font que bon nombre de producteurs cherchent une technique plus efficace et surtout plus économique. De plus, dans le contexte actuel, où les consommateurs exigent des produits exempts d'hormones, des techniques plus "naturelles" doivent être envisagées afin de soutenir la production à long terme. La photopériode devient donc une alternative intéressante pour induire l'activité sexuelle en contre-saison. Cette technique, lorsqu'elle est bien pratiquée, permet d'obtenir des résultats similaires à ceux obtenus en saison sexuelle et ce, sans l'utilisation d'hormones exogènes (Lepage et Castonguay, 1999). Cette méthode est simple d'utilisation, peu exigeante en temps, nécessite peu d'investissements et est économique en énergie.

Depuis les années 1980, plusieurs producteurs ovins québécois ont adopté le programme photopériodique "classique" de 3 mois de jours longs (JL ; novembre à février) suivis de 3 mois de jours courts (JC ; mars à mai) afin d'effectuer des saillies au printemps.

Ce programme a déjà démontré son efficacité pour l'induction de l'activité sexuelle des femelles en contre-saison (résultats souvent supérieurs à 80%). Cependant, bien que ce programme soit efficace et économique, il présente quelques désavantages. Le programme "classique" permet de synchroniser un nombre restreint de femelles (un groupe à la fois) à un moment bien précis au printemps. Ainsi, pour les autres périodes de saillies en contre-saison, les brebis doivent être synchronisées avec des méthodes alternatives telles que le MGA ou les éponges vaginales. Le nouveau défi de cette technique repose donc sur le développement d'un nouveau programme lumineux, limitant le recours aux traitements hormonaux et pouvant être utilisé à l'année longue sur tout le troupeau afin d'échelonner la production d'agneaux sur une base annuelle.

C'est ainsi que ce défi a fait naître le programme lumineux AAC type CC4¹. Ce programme photopériodique est l'objet d'un projet de recherche, supervisé par François Castonguay, chercheur pour Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il est réalisé, depuis septembre 2001, à la ferme Les Bergeries d'Amérique, propriété de Joël Bernier et Nathalie Lacroix (Saint-Lambert-de-Lauzon). Ce projet implique un total de 248 femelles de race pure Arcott Rideau et une douzaine de béliers (RI, SU, TX). Ce nouveau programme de régie vise l'étalement de la production d'agneaux sur une base annuelle et ce, uniquement par l'utilisation de la photopériode. Ce protocole a été élaboré de manière à optimiser l'utilisation des bêtes du troupeau (béliers, brebis et agneaux) et dans la perspective de démontrer la possibilité d'augmenter la productivité annuelle à 2,6 agneaux sevrés par brebis par année².

Objectifs du projet

Le principal objectif de ce projet était de vérifier l'effet du nouveau programme lumineux sur la productivité globale de femelles soumises à un régime de trois agnelages en deux ans en le comparant à un groupe témoin de brebis élevé de façon plus « traditionnelle »

(lumière naturelle, éponges en contre-saison). Évidemment, parmi les objectifs spécifiques, nous avons évalué l'effet du traitement lumineux sur la fertilité et la prolificité des brebis en saison et en contre-saison sexuelle, ainsi que l'effet à court et moyen terme de l'utilisation de ce programme photopériodique sur la productivité des femelles. Finalement, il était important de déterminer si cette technique était flexible et pouvait être applicable à un troupeau complet.

Description du programme AAC type CC4

Les brebis sous traitement lumineux sont exposées à une séquence photopériodique de 4 mois de JL, suivie de 4 mois de JC et ce, en continu durant toute l'année. La durée de la période d'accouplement est de 35 jours et débute toujours 55 jours après le début des JC. La période d'agnelage a lieu en JL, rendant ainsi la technique plus flexible et applicable en condition pratique. Les agneaux sont sevrés à un âge moyen de 53 jours et suite au sevrage, ils sont placés en JL jusqu'à l'abattage de manière à favoriser leur consommation et leur croissance. Après le tarissement, les brebis reçoivent un flushing alimentaire et un intervalle post-partum moyen de 80 jours est visé avant la prochaine mise au bélier. Afin d'étalement la production d'agneaux sur différents mois, les brebis sous traitement lumineux sont divisées en quatre groupes (A-B-C-D). Ces groupes de femelles sont tous exposés au même protocole lumineux de 4 mois JL/ 4mois JC. Cependant, le traitement photopériodique est décalé entre les groupes, de manière à obtenir des saillies à différents moments dans l'année. De cette façon, les périodes d'agnelages surviennent à intervalle d'environ 11/2 mois. La **figure 1** présente un plan schématisé du protocole de base ACC type CC4 pour les brebis et les béliers.

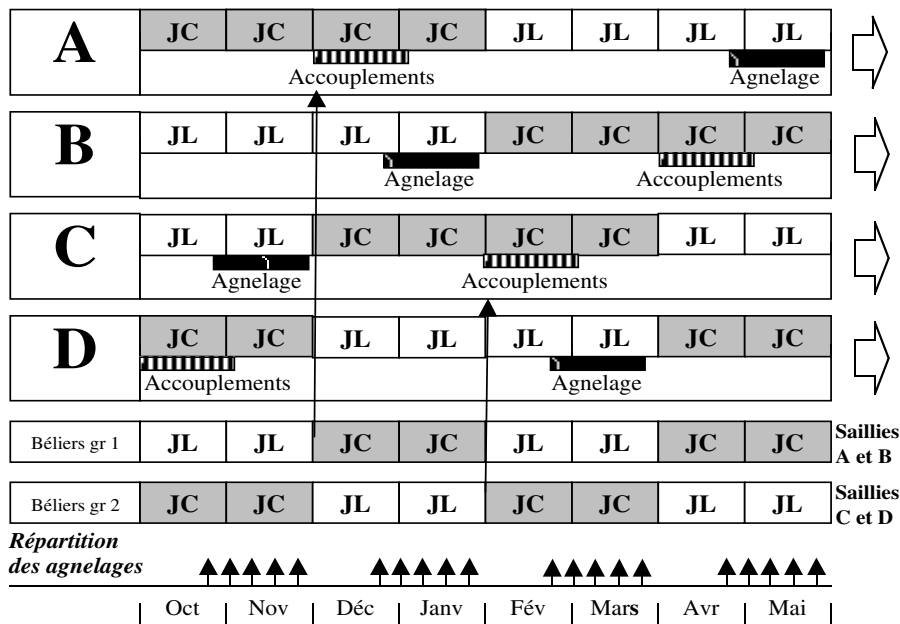
Les béliers sont divisés en deux groupes et exposés à une séquence photopériodique alternative rapide de 2 mois de JL et de 2 mois de JC. En plus de favoriser la croissance testiculaire, l'amélioration de la qualité de la semence et de la libido, la création de ces deux groupes de béliers permet d'effectuer les saillies sur les quatre groupes de femelles. Bien qu'à première vue ce plan apparaisse

1 Agriculture et Agroalimentaire Canada, soutien financier au projet; type CC4 pour Cameron et Castonguay, 4 mois de JC et 4 mois de JL.
2 2 agneaux sevrés/agnelage X 1.3 agnelages/année.



FIGURE 1

Groupes de brebis



complexe, la gestion en bergerie est relativement simple. En effet, la bergerie servant à l'expérimentation compte deux sections principales, dont une continuellement en JL (16h de lumière/jour) et une constamment en JC (8h de lumière/jour). Afin de faciliter la régie, les animaux sont déplacés d'une section à l'autre pour être exposés aux séquences de JL ou de JC selon le calendrier.

Des mesures de la concentration sanguine de mélatonine (une hormone sécrétée par la glande pinéale durant la nuit) ont été effectuées sur 15 brebis en JC et en JL. Ces échantillons ont été prélevés à intervalle de 2h sur une période de 24h. Ces mesures visaient principalement à déterminer si l'intensité lumineuse des bâtiments était suffisante pour inhiber la sécrétion de mélatonine durant le jour et donc entraîner la perception «jour/nuit» par les animaux, un processus essentiel à l'efficacité du traitement lumineux.

Des résultats très encourageants

À ce jour, chaque groupe de brebis a agnelé deux fois et nous souhaiterions obtenir des données pour trois cycles de production (3 agnelages/2 ans). Jusqu'à maintenant, un

très grand nombre de données ont été compilé et les analyses statistiques sont présentement en cours. Les **tableaux 1, 2 et 3** présentent les principaux résultats concernant la productivité des femelles lors des différents cycles de production.

En général, l'utilisation du traitement photopériodique a permis d'atteindre de très bons résultats de fertilité dans l'ensemble des groupes et ce, sur plusieurs mois différents. Le traitement lumineux a permis d'obtenir d'excellents résultats de fertilité dans les deux groupes accouplés en contre-saison (90.7% et 88.0% respectivement pour les groupes B2 et D2). Le groupe témoin, accouplé en contre-saison (T2) a également présenté des résultats de fertilité supérieurs à ceux généralement obtenus avec la technique des éponges vaginales à ce moment de l'année (76.5%). La préparation photopériodique des mâles pourrait expliquer en partie ces résultats de fertilité. En effet, on sait que des traitements lumineux alternatifs rapides de 2 mois de JL/JC améliorent la libido, la qualité de la semence et la production spermatique. Des mesures fréquentes de la circonférence scrotale ont d'ailleurs démontré que le traitement photopériodique appliqué aux béliers permettait de maintenir la taille des testicules

constante et à des niveaux élevés durant toute l'expérimentation. La préparation des béliers pourrait améliorer la fertilité par une meilleure efficacité de "l'effet mâle" (meilleure libido chez les mâles et meilleure réponse des femelles) et par une meilleure qualité des spermatozoïdes. L'effet bélier pourrait également être en partie responsable des résultats de fertilité obtenus en contre-saison chez les brebis traitées par le régime photopériodique. D'ailleurs, des études ont déjà démontré que l'effet bélier pouvait améliorer la fertilité de brebis soumises à des traitements photopériodiques.

Le résultat de fertilité le plus faible a été noté chez les brebis du groupe A2, accouplées au début de la saison sexuelle (69.1%). Lors de ces saillies, les marques laissées par les harnais-marqueurs indiquaient que plus de 90% des femelles étaient venues en chaleur suite au traitement. Les températures élevées au moment des saillies pourraient expliquer la baisse de fertilité observée (températures supérieures à 30°C et 40°C durant 4 jours consécutifs en août 2002). Chez les ovins, comme chez plusieurs autres espèces animales, des températures aussi élevées peuvent causer un stress thermique important affectant négativement la qualité des ovules et des embryons, causant de la mortalité embryonnaire, et pouvant même bloquer le retour en chaleur des femelles. Ainsi, des températures extrêmes peuvent affecter directement les résultats de fertilité.

Puisqu'à ce jour, les analyses statistiques ne sont pas terminées, il est impossible d'affirmer si le traitement lumineux a eu un effet positif sur la prolificité des femelles en saison ou en contre-saison. Cependant, à première vue, on peut noter qu'il ne semble pas y avoir de baisse apparente de fertilité et de prolificité entre les cycles d'agnelage. Ce régime lumineux pourrait donc favoriser la productivité des femelles sans affecter leurs performances.

En ce qui concerne les concentrations sanguines de mélatonine, il semble évident que les intensités lumineuses utilisées dans les bâtiments (15 lux et 35 lux) étaient suffisantes pour inhiber la synthèse de mélatonine durant le jour. Ces valeurs sont loin de l'intensité lumineuse généralement recommandée (100 lux). Cette découverte, jamais



mise en évidence dans la littérature scientifique jusqu'à ce jour, a un impact économique important pour les éleveurs inquiets de la qualité de l'éclairage de leur bâtiment et souhaitant utiliser la photopériode. Cependant, bien qu'une faible intensité lumineuse soit suffisante pour synchroniser la reproduction des femelles, une intensité plus élevée devrait être utilisée afin de ne pas nuire à la croissance des agneaux et également pour faciliter le travail en bergerie.

Conclusion

Jusqu'à maintenant, les résultats obtenus sont très encourageants et démontrent que l'utilisation de ce type de programme photopériodique est possible en condition pratique pour suivre un régime de production accéléré de 3 agnelages en 2 ans. Cependant, la réussite de ce programme nécessite un départ

adéquat du traitement photopériodique (respect du rythme endogène et de l'historique photopériodique), une régie exemplaire et un respect intégral du protocole (respect des dates d'introduction et de retrait des béliers, respect des dates de sevrage respect des dates de changements lumineux, éviter l'ouverture des lumières durant la nuit, ect.). L'alimentation devrait par ailleurs être adaptée au stade physiologique des animaux et à la productivité des femelles de manière à s'assurer que ces dernières ont toujours un état de chair convenable. De plus, l'environnement dans lequel évoluent les animaux devrait toujours être optimal afin de ne pas altérer les résultats de fertilité. Comme l'utilisation de la photopériode se fait généralement dans des bâtiments fermés, la température et le niveau d'humidité devraient être contrôlés par une ventilation adéquate afin de maximiser les résultats. Dans

les prochains mois, les dernières données seront compilées et analysées afin d'évaluer les différences significatives et l'effet réel du traitement à court et à moyen terme. Une analyse économique complète de l'utilisation de ce traitement sera également réalisée.

Impact

La rentabilité fragile des entreprises ovines demeure un obstacle majeur à une expansion plus importante de l'industrie. Ce projet démontre qu'il est possible d'augmenter la productivité des entreprises et leur rentabilité, par la mise en place d'un schéma de production intégrant le contrôle de la reproduction par manipulation photopériodique, une technique simple, peu coûteuse et « verte ». Cette technique est tout à fait adaptée au type de régie utilisé par un grand nombre de producteurs du Québec.

Tableau 1 : Premier cycle de production

	GROUPE				
	A1	B1	C1	D1	T1
Période d'accouplement	nov-déc 01	août 01	fév-mars 02	oct-nov 01	oct-nov 01
Période d'agnelage	avr-mai 02	janv 02	juil-août 02	mars-avr 02	mars-avr 02
Nombre de brebis traitées	52	47	54	58	37
Nombre de brebis agnelées	52	46	53	53	36
Fertilité à l'agnelage (%)	100.0	98.0	98.1	91.4	97.3
Nb d'agneaux nés/brebis agnelée	2.37	2.35	2.96	2.79	2.14

Tableau 2 : Deuxième cycle de production

	GROUPE				
	A2	B2	C2	D2	T2
Période d'accouplement	août-sept 02	avr-mai 02	oct-nov 02	juin-juil 02	juin-juil 02
Période d'agnelage	déc-janv 03	août-sept 02	fév-mars03	nov-déc 02	nov-déc 02
Nombre de brebis traitées	55	43	47	50	34
Nombre de brebis agnelées	38	39	47	44	26
Fertilité à l'agnelage (%)	69.1	90.7	100.0	88.0	76.5
Nb d'agneaux nés/brebis agnelée	2.63	3.18	2.83	2.67	2.31

Tableau 3 : Troisième cycle de production

	GROUPE				
	A3	B3	C3	D3	T3
Période d'accouplement	avr-mai 03	déc-janv 02	juin-juil 03	fév-mars 03	fév-mars 03
Période d'agnelage	sept-oct 03	avr-mai 03	oct-nov 03	juin-juil 03	juin-juil 03
Nombre de brebis traitées	40	38	59	46	28
Fertilité à l'échographie (%)	92.3	97.4	05/08/2003	97.8	89.3



83 participants au projet « Implantation de la comptabilité de gestion »

La période d'inscription pour le projet « Implantation de la comptabilité de gestion dans les entreprises ovines » est terminée. 83 entreprises prennent actuellement part à ce projet. Les producteurs participants ont d'abord suivi une formation de deux jours portant sur les principes de base et les avantages de la comptabilité de gestion ainsi que sur l'utilisation du logiciel Agri-Compta. Au cours des mois de janvier, février et mars derniers, neuf formations ont été offertes dans différentes régions du Québec. Lors de ces formations, les producteurs ont également reçu le logiciel Agri-Compta, sur lequel ils font désormais leur comptabilité. Afin d'épauler les participants dans leur démarche, un conseiller en gestion leur a été attribué et leur offre 12 heures de services jusqu'à la fermeture des livres pour l'année 2003.

Les partenaires de ce projet, le CEPOQ, Agri-Gestion, la FPAMQ et la Fédération des groupes conseil agricoles du Québec, sont heureux de constater le grand intérêt suscité par celui-ci et donc la préoccupation des producteurs ovins de mieux connaître leur entreprise afin d'en accroître la rentabilité et la compétitivité.

Ce projet est rendu possible grâce à la contribution financièrement du Fonds canadien pour le développement rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.



Projet « qualité des carcasses » ... Prise 2

Depuis le 22 avril dernier, 132 agneaux provenant de chez 9 producteurs commerciaux ont été regroupés dans un bâtiment du CEPOQ pour participer à la phase 2 du projet de recherche intitulé *Détermination des courbes de croissance en viande maigre pour différents génotypes d'agneaux lourds*. Ces agneaux sont issus de brebis hybrides prolifiques 1/2 Romanov 1/2 Dorset accouplées à des béliers de race Suffolk ou Arcott Canadien. Ce projet a pour but premier de comparer les performances de croissance, le rendement carcasse et le rendement à la découpe des deux types de croisements terminaux (1/2 SU 1/4 DP 1/4 RV et 1/2 CD 1/4 DP 1/4 RV). L'expérimentation permettra également de valider les résultats obtenus au cours de la phase I en ce qui a trait au suivi de croissance et à l'estimation de la composition des carcasses à l'aide des appareils à rayons X (Lunar) et à ultrasons (Ultrascan50).

Pour plus d'informations sur ce projet, on peut contacter François Castonguay (418-656-2131 poste 8358 ; francois.castonguay@san.ulaval.ca) ou consulter le site internet <http://c2000.fsa.ulaval.ca/mouton/>.

Producteurs participant au projet pilote Maedi visna en date du 10 juin 2003

Nom de l'éleveur	Ferme	Municipalité	Téléphone	race 1	statut accordé
BOUFFARD MARIE-FRANCE	AGRONOVIE	GRANBY	(450) 379-5298	Polypay / Rideau	
BRUNEAU ANDRÉ	ANDRE BRUNEAU	BREAKEYVILLE	(418) 832-6635	Dorset	
BERNIER JOEL	BERGERIE D'AMÉRIQUE	ST-LAMBERT-DE-LAUZON	(418) 889-9189	Arcott-Rideau	Argent
HOULE ANDRÉE	BERGERIE DE L'ESTRIE	COATICOOK	(819) 849-3221	Romanov	
ARBOUR SYLVAIN	BERGERIE DU MARGOT	BONAVENTURE	(418) 534-3701	Dorset	
PERRON GUYLAINE	BERGERIE LAVALLÉE	ST-UBALDE	(418) 277-2175	Arcott-Rideau	Argent
JOBIN ERIC	BERGERIE PATRIOTE	ST-APOLLINAIRE	(418) 881-4066	Dorset	Argent
MIMEAULT MARC	BERGERIES MIMEAULT	ST-STANISLAS-DE-KOSTKA	(450) 377-8209	Dorset	
CEPOQ	CEPOQ	LA POCATIERE	(418) 856-6322	Dorset	
IMHOF LUZIA	CLOCHE DES ALPES	STE-SOPHIE-D'HALIFAX	(819) 362-2531	Booblys	
BÉDARD DIANE	DIANE BEDARD	ST-VALÉRIEN DE MILTON	(450) 793-3129	Arcott-Canadien	
WHITE RACHEL	ENTR. LE MOUTON BLANC	LA POCATIERE	(418) 856-6627	Lacaune	
JACK GARY	FERME AMKI	QUEBEC	(418) 842-2637	Arcott-Rideau	Argent
LECLERC YVON	FERME ARC-EN-CIEL	WEEDON	(819) 877-3658	Romanov	Argent
BERNIER MARIELLE	FERME BERARC	ST-LAMBERT-DE-LAUZON	(418) 889-9595	Suffolk	Argent
BEAULIEU FRANCIS	FERME FEBER	ST-HUBERT-DE-RIV.-DU-LOUP	(418) 497-2146	Dorset	Or
GILBERT JEAN MARC	FERME JMJ GILBERT SENC	COOKSHIRE	(819) 875-5124	Finoise	Argent
LAURENS GERARD	FERME LAURENS	STE-CLOTHILDE-DE-HORTON	(819) 336-3681	Romanov	
GENDRON SOPHIE	FERME LENIQUE	ST-DENIS-DE-KAMOURASKA	(418) 498-3254	Polypay	
GIROUX LUCILLE	LA MOUTONNIERE	STE-HÉLÈNE-DE-CHESTER	(819) 382-2300	East Friesian	

Cette liste correspond à tous les troupeaux participant activement au projet-pilote et ayant accepté que leurs coordonnées soient rendues publiques.

Sept autres troupeaux préfèrent garder leur participation confidentielle.

Le statut Argent reconnaît que tous les animaux de plus de 6 mois ont obtenu un résultat négatif à l'analyse sérologique pour le maedi visna et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites.

Le statut Or reconnaît que, à 2 reprises dans un intervalle de 4 à 8 mois, les analyses sérologiques de tous les animaux de plus de 6 mois ont conduit à des résultats négatifs et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites.

Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque.

Pour information, consulter le site internet du CEPOQ (www.cepoq.com) ou contacter Anne Leboeuf, vétérinaire au CEPOQ, (418) 651-7749 ou anne.leboeuf@cepoq.com.

LA CHRONIQUE DE LA SEMRPQ



SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE MOUTONS DE RACE PURE DU QUÉBEC

VENTE DU PRINTEMPS DE LA SEMRPQ

La vente du printemps 2003 de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec a eu lieu le dimanche 25 mai au terrain de l'exposition de Trois-Rivières. La vente fut un succès avec 51 têtes vendues à un prix moyen de plus de 390\$.

EXPOSITIONS AGRICOLE 2003

Pour connaître la date et le lieu des jugements de moutons aux différentes expositions agricoles du Québec, veuillez consulter le site Internet de l'Association des expositions agricoles du Québec.
www.expoduquebec.com

PROGRAMME D'AIDE À LA RELÈVE

Encore cette année, une aide financière d'un montant total maximum de 500\$ par entreprise sera offert aux nouveaux producteurs ovins qui sont éligibles à la prime à l'établissement en 2003. L'aide financière sera accordée pour un montant maximal de 250\$ par bélier acheté chez un membre de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec sur présentation de la facture.

POUR NOUS CONTACTER

Daniel Dion, secrétaire – propagandiste
227, route 230 ouest
St-Philippe-de-Néri (Québec)
G0L 4A0
Téléphone : (418) 498-3887
Télécopieur : (418) 498-3889
Courriel: semrpq@globetrotter.net

POUR CONTACTER NOS MEMBRES

Contactez-nous afin de recevoir le «Bottin des membres 2002-2003». Vous y trouverez la liste des membres de la SEMRPQ par ordre alphabétique et par race.

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



DES FÉLICITATIONS POUR LA PERFORMANCE ET LA PARTICIPATION

Édith Lavoie
Présidente du comité de la station

Le Comité de la Société de Gestion de la Station d'Épreuve Ovine du Québec veut souligner la participation et la performance des éleveurs ayant testé des béliers à la station d'épreuve de Saint-Narcisse en 2001 et ce, pour chaque race présentée au cours de l'année.

La compilation des résultats a été attribuée de la façon suivante: 50 points pour les performances obtenues et 50 points pour la participation. Celle-ci tient compte du nombre de béliers présentés durant l'année ainsi que du nombre d'entrées à la station.

Des points sont attribués pour :

- 1) le gain moyen quotidien des béliers par rapport au gain moyen de la race;
- 2) l'indice global moyen de la ferme par rapport à l'indice global moyen de la race;
- 3) les catégories de certificats obtenus par la ferme (ex: Élite A, B et C).

Voici les gagnants pour les races testées :

RACE	GAGNANTS	ENDROIT
ARCOTT CANADIEN	FERME JALEC ET FILLE SENC.	SAINT-DONAT-DE-RIMOUSKI
ARCOTT RIDEAU	GILLES H. DUBÉ	SAINT-JEAN-PORT-JOLI
CHAROLLAIS	BERGERIE GOULET ENR.	SAINT-AUGUSTIN (LAG-SAINT-JEAN)
DORSET	FERME E & M. LANCTOT	COMPTON
HAMPSHIRE	FERME GAGNÉ ENR.	AMQUI
POLYPAY	FERME PINEAULT ENR.	SAINTE-IRÈNE
SUFFOLK	MARC-AURÈLE BÉLANGER	SAINT-NARCISSE

Note : Résultats compilés par Martin Rousseau, MAPAQ.

CEDAR CREEK CHAROLLAIS



CHAROLLAIS ENREGISTRÉS

Tous les agneaux sont testés par ultrasons pour mesurer l'épaisseur de muscles et de gras.

Testés SFIP

Pour information :

TED SKINNER & FILS

Téléphone : (905) 263-2102

Télécopieur : (905) 263-4388

Courriel : cedarcreekcharollais@sympatico.ca

2910 Conc. 7, R.R. #5, Bowmanville, Ontario L1C 3K6

Gamme **Bel-ovin**

Un programme alimentaire simple et efficace



Minéral ovin 7-3

- > Minéral servi en libre-choix => Contrôle de la quantité ingérée par le sel. Le sel est le seul minéral par lequel le mouton peut réguler sa consommation.
- > Bon apport en soufre, car celui-ci est une composante importante de plusieurs acides aminés et de vitamines du complexe B. Le besoin en soufre est important dû à la production de laine.
- > Ratio calcium/phosphore > 2/1 pour la prévention des calculs urinaires.

Appelez maintenant pour plus d'informations:
1-800-361-7082

Une alternative économique

belisle
pour une production qui évolue

Simplifiez-vous la vie !

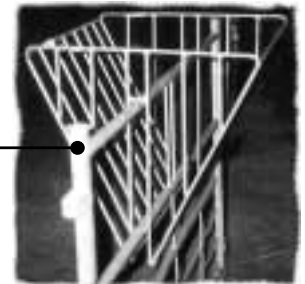


Brouette, distributrice d'aliments

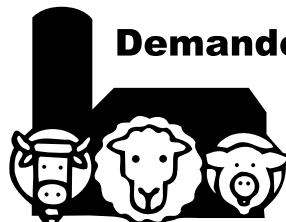
Matériel d'élevage des pros.



Ratelier case d'agnelage
Parc de contention
Selenium organique
Balance nouvelle version



Demandez votre catalogue !



MATÉLEVAGE

1190-170, rue Principale
St-Agapit, Qc G0S 1Z0

Sans frais : 1 866 888-5258

e-mail : mateleva@globetrotter.net

Résultats de classification 2002

Une augmentation d'agneaux mois...

GUY LAQUERRE
agronome

Le projet de classification des agneaux lourds a vu le jour il y a maintenant deux ans. Les résultats obtenus au cours de ces deux années et le nombre croissant de participants démontrent l'intérêt des producteurs à améliorer la qualité des agneaux produits. L'analyse de ces résultats est très importante, car le système de classification est une des bases de la mise en place de l'agence de vente. En effet, il permet de rémunérer les producteurs en fonction de la qualité des carcasses produites de façon impartiale à l'aide de mesures neutres et reconnues.

À la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années, quelques ajustements devront être apportés au système de classification lors du passage de la phase Expérimentation à la phase Application. L'identification des agneaux demeure la plus grande cause d'erreur et l'utilisation des tip-tag est un point qu'il faudra améliorer. Dans beaucoup de cas, l'abattoir ne lit pas le numéro en entier ou lit le numéro de l'étiquette de régie que le producteur a apposé à la place ou en plus du tip-tag. De plus, dans certains cas, les organismes de mise en marché utilisent leurs boucles spécifiques dont le numéro du producteur ne correspond pas à celui attribué par la Fédération. Cette problématique fait ressortir l'importance de la mise en place de l'identification permanente unique. Dès lors il y aura possibilité de lire les boucles à l'aide d'outils électroniques, ce qui permettra d'éliminer les erreurs de lecture.

Les bases du système de classification : Il est important de faire un rappel sur l'historique de la classification des carcasses d'agneaux. Le système de classification tel qu'on le connaît aujourd'hui est issu du règlement fédéral sur la classification des

carcasses et est basé sur des résultats de recherches canadiennes, australiennes et néo-zélandaises. Afin de s'assurer que toutes les carcasses soient évaluées sur des critères uniformes, les agneaux lourds doivent être abattus selon des normes précises.

Normes de classification pour la carcasse d'un ovin abattu, dont on a enlevé :

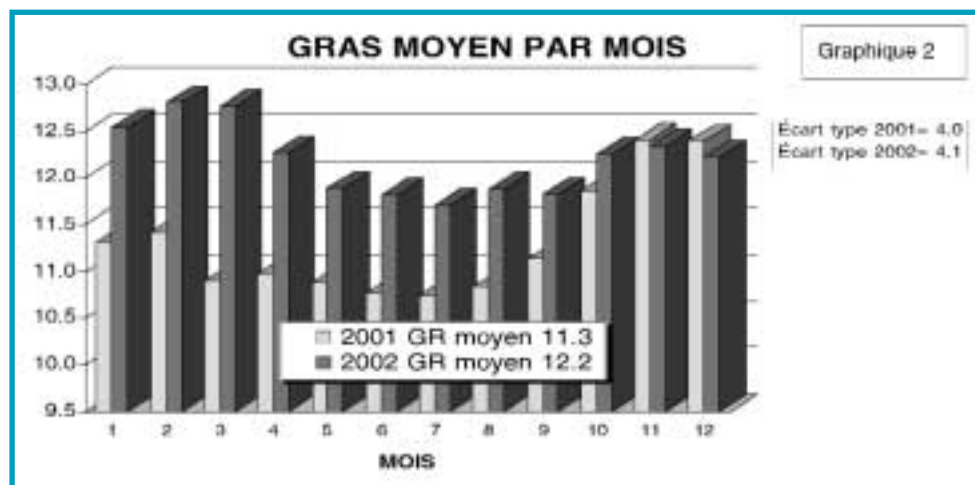
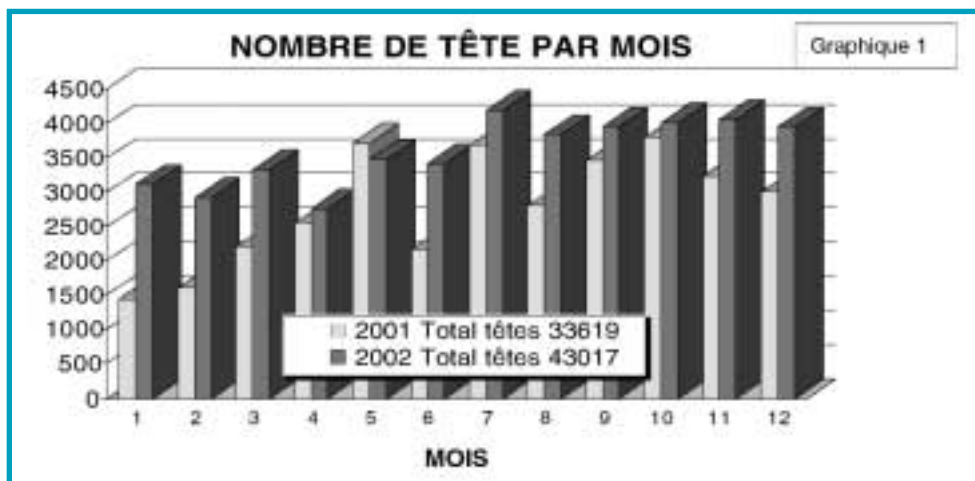
- la peau;
- la partie de la tête et du cou antérieure à la première vertèbre cervicale;
- la partie des membres postérieurs située en dessous de l'articulation métatarsienne-phalangienne (l'articulation de la cheville);
- les systèmes respiratoire, digestif, reproducteur et urinaire ainsi que les organes thoraciques et abdominaux;
- la partie membraneuse du diaphragme;
- les masses graisseuses du coeur et du scrotum ou du pis;
- la partie de la queue postérieure à la troisième vertèbre coccygienne;

h) toute partie dont l'enlèvement est exigé pour des raisons d'ordre pathologique en application du *Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes*.

À ces spécifications il faut ajouter que seuls les agneaux dont le poids carcasse est égal ou supérieur à 16.4kg sont considérés comme agneaux lourds.

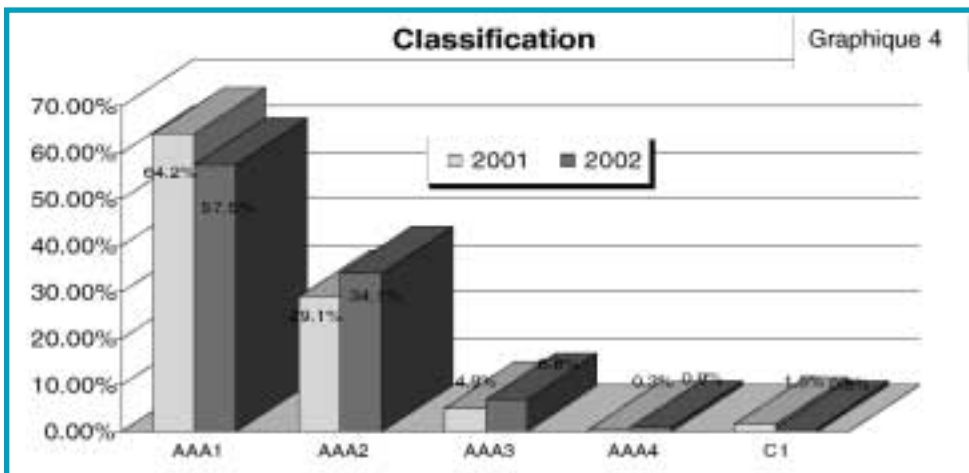
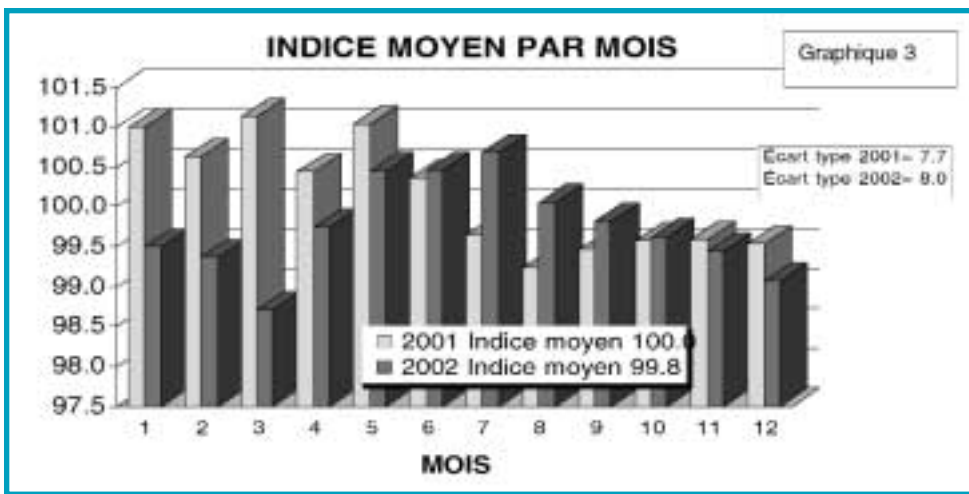
C'est donc sur ces bases que le classificateur effectue l'évaluation des carcasses, en déterminant le niveau de conformation du gigot, de la longe et de l'épaule en y attribuant une cote de 1 (déficient) à 5 (excellent) pour chacune de ces parties. Par la suite, la mesure de l'épaisseur de gras prise au site GR déterminera la couverture de gras de la carcasse. Ce sont ces deux mesures, combinées au poids de la carcasse qui servent à déterminer l'indice ainsi que le rendement en viande vendable.

En 2002 (**Graphique 1**), près de 43 017 agneaux lourds ont été classés contre 33 619 en 2001. Cette hausse de près de 28% de volume démontre bien un intérêt de plus en plus marqué pour la classification de la part des producteurs. C'est au mois de



Un projet qui prend de la maturité

GUY LAQUERRE
agronome



juillet 2002 que nous constatons le plus grand nombre de carcasses classées avec un total de 4196 agneaux lourds. Le nombre moyen d'agneaux classés au cours de l'année 2002 a été de 827 têtes par semaine.

La mesure de gras au site GR a été de 12.2mm en 2002 comparativement à 11.3mm en 2001 (**Graphique 2**). Cette hausse de 1mm peut paraître anodine mais se reflète sur l'indice moyen des carcasses et sur le nombre de carcasses ayant obtenues la cote AAA2 et AAA3

L'indice moyen observé en 2002 (**Graphique 3**), fut de 99.8 par rapport à 100 pour l'année 2001. Cette légère baisse s'explique par l'augmentation du niveau de gras au site GR observée en 2002. L'analyse de ces résultats nous permet d'envoyer un signal important aux producteurs à propos du niveau de finition des carcasses afin d'obtenir l'épaisseur de gras désirée par des modifications de régie de troupeau.

L'impact de cette augmentation au site GR a été beaucoup plus marqué à l'observation des résultats de classification(**Graphique 4**).

Ainsi, le pourcentage de carcasse s'étant classé AAA1 est passé de 64.2% à 57.5% soit une diminution de près de 6.7%. Le pourcentage de AAA2 est passé de 29.1% à 34.1% soit une hausse de 5% et le pourcentage de AAA3 est passé de 4.9% à 6.8% une hausse de 1.9%.

Ces résultats confirment que la classification des carcasses d'agneaux lourds est un outil essentiel. Dans les années qui vont venir, la classification permettra aux producteurs de mieux cibler leurs interventions afin de produire un agneau de qualité et uniforme qui répond mieux aux besoins du consommateur. La mise en place de l'identification permanente viendra par ailleurs renforcer le système actuel et permettra de suivre le produit tout au long de son processus de transformation.

À la mise en place de l'Agence de vente, la classification des carcasses permettra de rémunérer les producteurs en fonction de la qualité des carcasses produites de façon impartiale et à l'aide de mesures neutres et reconnues.

Le projet pilote sur l'identification des ovins s'est amorcé depuis presque six mois. Rappelons que c'est dans la première semaine de janvier 2003 que les boucles ont été livrées aux producteurs afin de débiter le projet sur les 27 fermes sélectionnées. C'est tout près de 21 500 boucles qui sont mises à l'essai sous différentes combinaisons composées de boucles électroniques, de boucles visuelles, et de boucles avec code-barre. Une première paire d'étiquettes est composée d'un panneau visuel combiné à une boucle de sécurité de type bouton non-électronique; Une deuxième est composée d'un panneau visuel et d'une boucle de sécurité de type bouton électronique; et enfin une troisième combinaison composée d'un panneau visuel et d'une boucle de sécurité de type bouton électronique dont la partie mâle est un panneau visuel.

Les premiers résultats démontrent que le taux de rétention des boucles est excellent. En fait, on ne rapporte la perte que d'une dizaine de boucles depuis le début du projet. Quelques cas d'infection ont été rapportés; il faudra donc établir des procédures claires afin de minimiser les impacts possibles de ces infections.

Des tests de lecture sur les boucles ont également été réalisés aux installations de Réseau encan Québec à St-Hyacinthe afin d'en vérifier la facilité de lecture. Bien qu'il soit possible de lire les deux types d'identifiants, la boucle électronique se démarque clairement par sa facilité de lecture à distance par rapport à la boucle visuelle ou à code-barre. La boucle électronique étant lisible à distance il suffit de faire circuler les animaux dans un couloir muni d'une antenne de lecture pour y capter le numéro.

Des tests de lecture à la ferme démontrent également le potentiel des boucles électroniques. La facilité et la rapidité de lecture peuvent permettre une économie de temps appréciable ainsi que des gains appréciables au niveau de la régie de troupeau.

Quant au code-barre, il nécessite l'immobilisation complète de l'animal afin de procéder à la lecture de sa boucle.

D'autres lectures sont en cours de réalisation à l'abattoir afin de tester les deux technologies. Dans ce cas-ci, les deux technologies devraient donner de bons résultats, les animaux étant immobiles au moment de la lecture.

Le projet pilote suit son cours et devrait nous apporter d'autres données d'ici la mise en place de la réglementation fédérale, prévue pour janvier 2004. À cet effet, un comité d'implantation de l'identification permanente a été mis en place afin d'évaluer les différentes avenues possibles pour identifier le cheptel ovin québécois en tenant compte des contraintes liées à cette production. Le mandat de ce comité est, entre autres, de sélectionner la boucle qui répondra le mieux aux producteurs ovins ainsi que d'établir les barèmes qui serviront à la mise en place d'une réglementation afin qu'elle soit adaptée à la réalité de la production ovine québécoise.



Grober... dès le départ.



Arthur & Sharon Laberee
windyhillfarm@sympatico.ca

Tél. : (819) 838-5538
Télec. : (819) 838-1384

WINDY HILL FARM

1280, Langlois Road, Ayer's Cliff, QC J0B 1C1



R.O.P.
Reg'd Canadian Arcott
Reg'd Rideau Arcott

Commercial Rideau Ewes
Freezer Lamb



GROBER LAMB-GRO

Lait de remplacement de performance

*Nous avons amélioré ce qui
était déjà EXCELLENT!*

Le lait Lamb-Gro (100% protéine laitière) contient maintenant de la protéine concentrée de lactosérum pour une meilleure consommation et digestion.

Un plus haut niveau d'énergie maximise l'ingestion de protéines et la digestibilité.

Une concentration réduite rend Lamb-Gro plus économique à utiliser.



Aussi dépositaire de louve à allaitement artificiel.

GROBER
Nutrition Animale

162 Savage Drive, Cambridge, Ontario N1T 1S4
Sans frais: 1-800-265-7863 Fax: (519) 623-8120
E-mail: marketing@grober.com
Site web: www.grober.com

**Pour un agneau de qualité
et une meilleure rentabilité
de votre entreprise**

RÉGIE

SANTÉ



GÉNÉTIQUE

ALIMENTATION

**Faites l'essai du programme
pour agneau et brebis Purina.**

**Pour plus d'information concernant nos produits et services,
veuillez communiquer avec votre concessionnaire Purina.**

Info générale : (450) 676-8607
www.agribands.com

À vos calculatrices

Assurance stabilisation



MARIE-ÈVE TREMBLAY
agroéconomiste

Le comité de négociation de l'ASRA a convenu, lors du calcul de paiement final 2002 de reporter la moitié de la cotisation 2003 au versement de la première avance, soit au mois d'août 2003 permettant ainsi d'accroître l'apport immédiat de liquidités aux entreprises.

Comme à chaque année, la Financière agricole du Québec présentait en mai 2002 les prévisions sur lesquelles se baseraient les calculs de couverture pour cette même année.

L'année 2001 fut relativement bonne : une légère diminution des coûts de production et un accroissement du prix de marché de 4,6% pour les agneaux de lait et de 3,6% pour les agneaux lourds, comparativement à l'an 2000 étaient alors des données positives.

Ce n'est toutefois pas ce qui fut observé sur les marchés. L'année 2002 fut ponctuée, pour l'ensemble du secteur ovin, de même que dans plusieurs autres productions, de diminutions de prix de vente combinées à un accroissement des coûts de production. Compte tenu des prévisions d'une courbe croissante et de l'intégration d'un nouveau programme de stabilisation des revenus, CSRA, la réalité 2002 ne reflétait pas le scénario prévu.

En ce qui a trait au coût de production, l'indexation annuelle du modèle

de 1988 permet d'établir le coût de production pour l'année en cours. Variant en moyenne d'un peu moins de 2% à la hausse ou à la baisse, il a connu entre 2001 et 2002, une augmentation de plus de 3%. Cette hausse est notamment expliquée par la réduction de la double compensation du régime des céréales.

Pour le prix du marché, les prévisions étaient de l'ordre de 6% de décroissance environ. Dans les faits, la décroissance fut de 8,4% du prix de vente calculé pour la brebis-lait.

La mise en place du Compte de stabilisation des revenus agricoles a également pu interférer dans le manque de liquidités des entreprises mais dans une moindre mesure. Ayant utilisé comme base de calcul les prévisions 2002 du programme de stabilisa-

tion, le montant retenu pour le dépôt au CSRA fut légèrement supérieur au montant réalisé. Les effets combinés de la surévaluation des prévisions de revenus et du versement de la contrepartie gouvernementale ont aussi pu accroître le manque de liquidités des producteurs.

Donc, la première moitié fut prélevée sur le paiement final 2002 et la seconde moitié, soit un montant d'environ 20,50 \$ sera retranché de la première avance versée en août 2003, ce qui se traduit par un montant évidemment moindre au mois d'août. Alors à vos calculatrices et gérons nos fonds en conséquence!

*Le comité de
négociation de
l'ASRA a convenu,
lors du calcul de
paiement final 2002,
de reporter la moitié
de la cotisation 2003
au versement de la
première avance...*



Photo prise lors de la négociation visant la révision du modèle de coût de production. On y reconnaît, de g. à d., M. Claude Hasty et M. Gaétan Malo de la Financière agricole ainsi que M. Langis Croft, président de la FPAMQ.



Parce que l'achat de brebis de qualité demeure le meilleur investissement pour votre entreprise...

Groupe **AgrOvin** Senc.

Races pures Arcott Rideau et Romanov

Hybrides Dorset x Romanov

Bergeries situées à
Saint-Robert de Sorel et Bécancour

Pour informations, contactez Louis :
450-922-1878
groupeagrovin@hotmail.com

OVIN QUÉBEC

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Coordination **Édith Normandeau**

Collaboration **Germain Blouin • Johanne Cameron • François Castonguay • Langis Croft • Ndeye Marie Diallo • Daniel Dion • Francis Goulet • Guy Laquerre • Édith Lavoie • Anne Leboeuf • Nicole Mimeault • Jean-François Samray • Marie-Ève Tremblay • Marie Vachon**

Production **Compographe**
(Châteauguay)

Tout commentaire peut être adressé à la FPAMQ :

555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Téléphone 450.679.0530

Télécopieur 450.674.4415

Courriel jfsamray@upa.qc.ca

Site Internet www.agneauquebec.com

Numéro de convention : 04692624-99
de la Poste publication

Fermes recherchées

Nous sommes à la recherche de producteurs ovins qui seraient intéressés à faire du compostage d'animaux morts à la ferme. Afin d'obtenir l'acceptation réglementaire du compostage comme méthode de disposition des animaux morts à la ferme pour tous les producteurs, le MAPAQ demande la réalisation d'un projet pilote. Ces entreprises doivent être prêtes à déboursier le coût de la structure de compostage qui s'élèvera à environ 7000 \$. Le processus de compostage nécessite un suivi journalier, de ce fait, les entreprises sélectionnées devront être prêtes à consacrer du temps afin de garantir la réussite du projet. D'autre part, pour des raisons pratiques, les entreprises devront se situer dans la région de St-Hyacinthe. Si vous êtes intéressé à participer à ce projet, veuillez contacter Ndeye Marie Diallo à la Fédération au (450) 679-0540 au poste 8320.



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC